



Les Amis de la Terre France

Quels moyens pour réduire la pression sur les ressources métalliques primaires ?

Le Forum PACTe – ISF SystExt – 8-10 septembre 2017 – Bergerie de Villarceaux

S O M M A I R E

1. 40 millions à faire le coup de la panne chaque année
2. Un cadre législatif spécifique insuffisant ?
3. L'approche déchets problématique
4. Les solutions pour réduire la pression des ressources métalliques primaires
 1. Quels biens pour quels usages ?
 2. Rallonger la durée de vie des biens
 3. D'autres pistes et alternatives crédibles ?
5. Perspectives et ouverture



Le coup de la panne ?!

LA PANNE

DÉSOLÉS D'ÊTRE 40 MILLIONS
À VOUS FAIRE LE COUP
CHAQUE ANNÉE





Quel poids pour l'environnement ?



En 10 ans en France,
nous avons produit
**UN MILLION
DE TONNES**
de déchets pour rien...

Une approche « déchet » problématique

Une organisation en filière de la gestion des déchets

Ces filières sont financées par le principe pollueur-payeur (en réalité payé par les consommateurs). Les metteurs sur le marché cotisent pour financer les éco-organismes qui gèrent les flux de déchets. Ces derniers renforcent la hiérarchie du mode de traitement des déchets.

Une approche par flux des déchets et non pas matière

17 filières de déchets existent aujourd'hui. Certaines sont nées d'obligations européennes, françaises d'autres sont volontaires

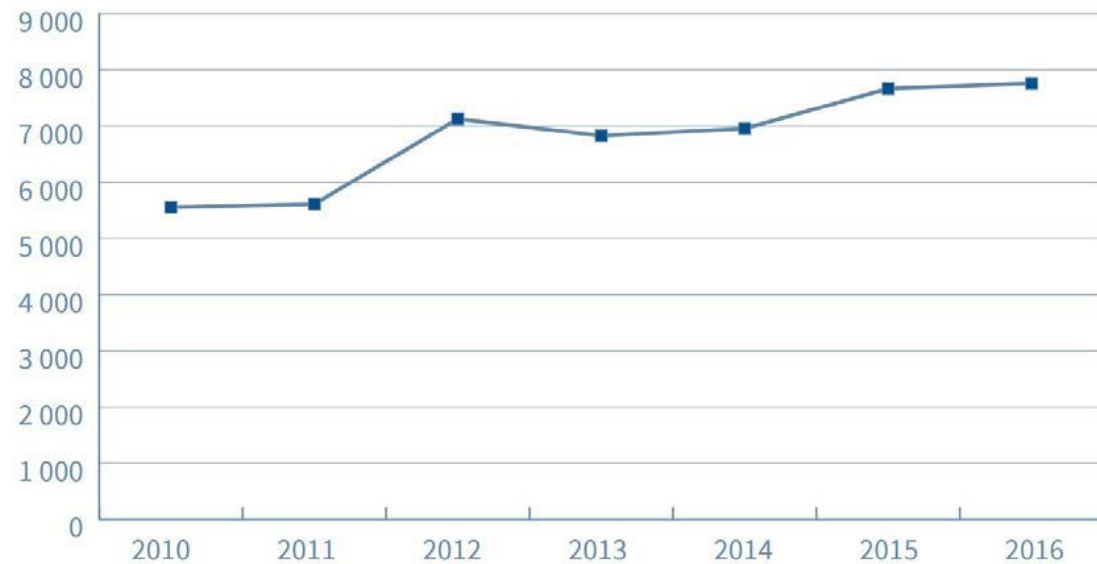
Une comptabilité par tonnages grossière

Par exemple, les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) sont comptabilisés de manière générale. La collecte distingue le Gros électroménager (GEM) blanc (froid) ou gris (hors-froid) et le petit électroménager (PEM).



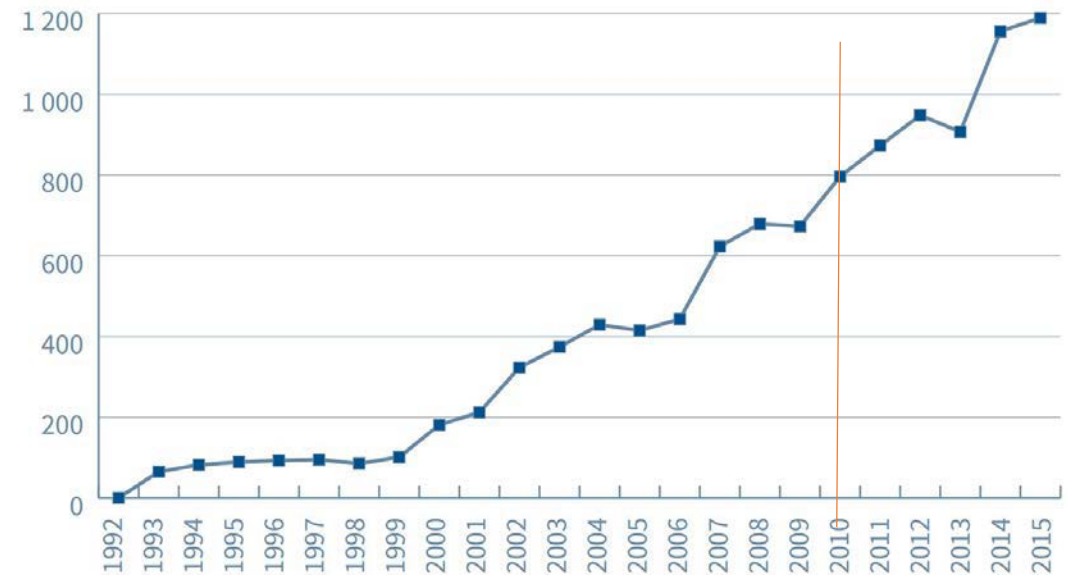
Les filières Responsabilité élargie du producteur (REP)

Évolution des tonnages pris en charge par les filières REP
[en milliers de tonnes]



Augmentation de la collecte de tonnage de 30%

Évolution des contributions perçues par les filières REP réglementées*
[en millions d'euros]



Augmentation de 50% des éco-contributions pour la même période

En bref

Les filières REP se financent et se structurent

Il faut environ 10 ans pour structurer totalement une filière

Les filières REP offrent un cadre de travail commun

Etat, collectivités territoriales, industriels, metteurs sur le marché, distributeurs, éco-organismes et associations environnementales et de consommation

Les éco-organismes sont financées par l'éco-contribution

Et grâce à elle, ils doivent organiser (éco-organisme opérationnel) ou financer (éco-organisme financier) la collecte, le tri et le recyclage des déchets par types de biens et de déchets. Chaque éco-organisme a sa « spécialité »

Il existe une hiérarchie dans le mode de traitement des déchets

- 1/ Préparation à la réutilisation (de l'équipement entier)
- 2/ Réutilisation des pièces (ou sous-ensembles d'équipements)
- 3/ Recyclage matière
- 4/ Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie)
- 5/ Elimination (décharge, incinération sans récupération d'énergie)

Quel traitement des DEEE aujourd'hui?

L'accent est mis sur la collecte, dépollution et le recyclage

La hiérarchie du mode de traitement des déchets n'est pas respectée

L'énergie et les métaux utilisés dans la fabrication des EEE est considérable

20 à 60 métaux nécessaires pour assembler un téléphone portable. Pour être construit, un téléphone portable monopolise 600 fois son poids en ressources

Etape	% d'impacts sur l'environnement
Phase de transport	Résiduelle
Utilisation	1 à 19%
Extraction de ressources / Assemblage	80%

Un cadre réglementaire structuré (1/2)



Oui, je sais c'est fun !

Deux directives européennes fixent le cadre de la collecte sélective et le traitement des DEEE

Cette réglementation impose l'éco-conception des EEE (un EEE, c'est ce qui possède une prise) et la reprise 1 pour 0 avec des objectifs de collecte pour le PEM

Traitement systématique de certains composants (PCB, circuits imprimés, lampes à décharge, etc...) plus substances dangereuses

Réutilisation, recyclage et valorisation des DEEE collectés avec des objectifs de recyclage et priorité à la réutilisation des appareils entiers

Un cadre réglementaire structuré (2/2)

Encore plus de fun !

La Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte

Loi consommation dite Hamon pour renforcer l'affichage environnemental et notamment la disponibilité des pièces détachées

Le programme national de Prévention des Déchets en renégociation

Réduire la pression sur les ressources

Quels biens pour quels usages ?

Privilégier l'économie de la fonctionnalité

Privilégier l'occasion et la seconde main

Privilégier des biens réparables

Faire réparer ses biens

Réduire la pression sur les ressources

Rallonger la durée de vie des produits grâce à :

Demander et obtenir un allongement de la durée légale de garantie (10 ans pour les AT, deux ans en France que pour la vente physique)

Améliorer la transparence et l'information du consommateur sur la disponibilité des pièces détachées (et que la vente de pièces détachées ne soit pas un nouveau business)

Privilégier la réparation plutôt que le remplacement à neuf des produits en panne pour les fabricants et les distributeurs ;

Stabiliser l'activité des réparateurs dans un cadre réglementaire propice et des pratiques économiques plus justes

D'autres propositions, le recyclage par matériaux

Le recyclage est un ensemble de coûts qui se décomposent dans un flux, le bénéfice est généré par la matière

ETAPE	Transport	Dépollution	Traitement	Revente de matériaux
COÛT	-	-	-	+

ETAPES DU FLUX	Collecte (transport)	Dépollution	Revente
GEM	--	+	+
Informatique	++	-	+++

Développer l'économie circulaire, oui, mais à quelle échelle ? L'économie maintient-elle une circularité ou est-ce l'inverse ?

Les entreprises sont dans des logiques d'amortissements comptables sur leurs flottes de véhicules ou leurs parcs informatiques

Lutter contre l'exportation illégale des DEEE interdite par la Convention de Bâle et chercher la responsabilité des Brokers qui interfèrent concrètement avec la durabilité des filières REP

Renforcer le recyclage et la réincorporation des matières recyclées

Perspectives et ouverture

Qui sont les acteurs clés dans les filières EEE (concepteurs, constructeurs)

L'exemple de Fairphone 1 pose question

La durabilité des entreprises et de leurs stratégies ?

Ce qui se fait ailleurs, focus sur le Japon : Les trois piliers de la stratégie des éléments au Japon?

Relocaliser la production de ressources

Rechercher la substituabilité des matériaux critiques entre eux, trouver d'autres usages aux matériaux

Développer un recyclage par matériaux et parvenir à des économies d'échelles pour une filière qui se finance (et notamment les terres rares, les exemples de Solvay et Hoboken

Sources

Les Amis de la Terre France :

- Les dessous du recyclage, 10 ans de suivi de la filière des DEEE, décembre 2016
- Creuser et forer, pour quoi faire? Réalités et fausses vérités sur le renouveau extractif en France, décembre 2016
- Note de plaidoyer, Allonger la durée de vie de nos biens : la garantie à 10 ans, maintenant, septembre 2016

France :

- Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'opportunité de l'extension de la durée de garantie légale de conformité de deux à cinq ans, voire à dix ans, pour certaines catégories ciblées de produits en application de l'article 70 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, avril 2017
- Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'obsolescence programmée, sa définition juridique et ses enjeux économiques, en application de l'article 8 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, avril 2017
- Rapport sénatorial Marie-Christine Blandin : 100 millions de téléphones portables usagés, l'urgence d'une stratégie, 2016

Europe :

- Raw Material Scoreboard, Material flows in the EU-27 Economy, 2005

ADEME :

- Déchets, chiffres clés édition 2016 et 2017
- EEE Rapport annuel 2016
- Les Filières à Responsabilité Élargie du Producteur, Mémo 2016
- Analyse du cycle de vie d'un téléphone portable menée par CODDE pour l'Ademe, 30 avril 2008

RDC environnement

- L'obsolescence programmée : politiques et mesures belges de protection du consommateur, mai 2017